



Fédération des Centres  
Sociaux et Socioculturels  
**de la Nièvre**



# *Livret d'Accueil du Stagiaire*

## **Bienvenue en Formation !**

Organisme de formation déclaré sous le n° 27.58.00929.58  
Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'Etat.



# LA FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX DE LA NIÈVRE

## QUI SOMMES NOUS ?

### Fiche d'Identité

 2 Boulevard Jacques Duclos 58000 Nevers

 07 83 04 50 87

 [contact@fdcs58.fr](mailto:contact@fdcs58.fr)

N° SIRET : 778 478 206 000 49

N° Organisme de formation : 27.58.00929.58  
cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



Fédération des Centres  
Sociaux et Socioculturels  
**de la Nièvre**



## LES MISSIONS

La Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre a pour mission, outre de regrouper les Centres Sociaux et Socio-Culturels, de favoriser leur développement, de les représenter, de susciter la création de nouveaux Centres.

Elle élabore et fait valoir auprès des autorités compétentes les grandes orientations des politiques d'équipement et de fonctionnement des Centres Sociaux. Elle apporte éventuellement une aide technique à ses ressortissants dans différents domaines tels que l'information, le financement, la gestion, la formation, l'analyse des besoins et le contrôle des résultats.

A cette fin, elle associe dans une concertation permanente les différents acteurs qui sont impliqués dans la vie des Centres Sociaux. Elle n'est pas, au sens strict du terme une instance gestionnaire.

La représentation globale des Centres Sociaux et Socio-Culturels sur le plan départemental est assurée par la Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre.

Ceci n'empêche pas qu'en certaines circonstances certains organismes gestionnaires puissent en tant que tels, défendre, en liaison avec la Fédération, leurs intérêts spécifiques auprès des autorités compétentes et siéger éventuellement au côté de la Fédération dans les instances où seront débattus les intérêts des Centres Sociaux.

# UNE ÉQUIPE FÉDÉRALE À VOS CÔTÉS !



## Benjamin CHEVALIER

RESPONSABLE DE L'ORGANISME DE  
FORMATION FEDERAL  
DELEGUE ADJOINT FDCS58

✉ [bchevalier@fdcs58.fr](mailto:bchevalier@fdcs58.fr)

☎ 07 45 19 91 89

### Pourquoi le solliciter ?

- Pour tous renseignements sur nos actions de formations
- Etre à votre écoute pour toutes difficultés et/ou réclamations
- Réaliser l'analyse de vos besoins pour construire ensemble vos projets de formation "à la demande" ou "sur mesure"
- Vous informer sur les changements réglementaires, les dispositifs légaux et conventionnels liés à la formation



## Céline INCONNU

RÉFÉRENTE RÉGIONALE EMPLOI/FORMATION  
CPNEF - ALISFA  
DÉLÉGUÉE FÉDÉRALE FDCS58

✉ [cinconnu@fdcs58.fr](mailto:cinconnu@fdcs58.fr)

☎ 06 28 91 45 79

### Pourquoi la solliciter ?

- Réaliser l'analyse de vos besoins pour construire ensemble vos projets de formation "à la demande" ou "sur mesure"
- Regrouper les projets de Centres Sociaux afin de les mutualiser
- Vous apporter un soutien dans le montage administratif et financier de vos projets
- Vous informer sur les changements réglementaires, les dispositifs légaux et conventionnels liés à la branche

**"Le champs des possibles en formation" à construire avec vous !  
L'accompagnement de vos projets et de leurs financements.**



## Anne BÉRAT

ASSISTANTE FÉDÉRALE -  
RÉFÉRENTE FORMATION

✉ [contact@fdcs58.fr](mailto:contact@fdcs58.fr)

☎ 07 83 04 50 87

### Pourquoi la solliciter ?

- Vous aider pour vous inscrire
- Faire le point avec vous sur des éléments éventuels à transmettre au formateur ou la formatrice
- Recevoir vos conventions, devis et programmes de formation
- Vous transmettre votre convocation, le livret d'accueil, règlement intérieur, protocole sanitaire
- Vous transmettre les documents de bilan après la formation
- Vous transmettre vos factures
- Vous renseigner sur la logistique de nos formations : accueil, horaires, repas....



## Elodie THOMIN

RÉFÉRENTE HANDICAP

✉ [ethomin@fdcs58.fr](mailto:ethomin@fdcs58.fr)

☎ 07 68 86 66 58

### Pourquoi la solliciter ?

- Adapter avec vous la formation si vous êtes en situation de handicap
- Faciliter votre accueil lors des formations si vous êtes en situation de handicap
- Proposer et/ou orienter vers des ressources à destination des PSH

# L'APPARTENANCE À UN RÉSEAU

## NOTRE CHARTE DÉONTOLOGIQUE

Le Réseau des organismes de formation des centres sociaux s'engage à :

- Envisager l'acte de formation comme un temps d'apprentissage, de réflexion permettant les découvertes, la création, l'inventivité où chacun puisse penser, échanger, se rencontrer ... et non dans une logique d'uniformisation des pratiques.
- Défendre une approche plurielle de la formation, non-dogmatique, afin d'éclairer et de nourrir la diversité de tous.
- Favoriser la place des bénévoles associatifs et des habitants dans nos formations.
- Respecter les participants dans leurs convictions et ne pas promouvoir un lieu d'accueil ou de pratique spécifique comme un modèle unique.

## NOTRE CHARTE FÉDÉRALE

Texte adopté par l'Assemblée Générale Nationale d'Angers les 17-18 Juin 2000

### PRÉAMBULE

Nous, Centres Sociaux et socioculturels de France fédérés, divers dans nos origines, nos inscriptions territoriales et nos formes institutionnelles nous entendons, dans notre Charte, expliciter le sens que nous donnons à notre action.

Nous nous exprimons alors que notre société est traversée par de profondes mutations qui, tout en ouvrant de nouveaux possibles, mettent à mal nombre de structures sociales et désunissent trop d'existences personnelles.

#### 1. Notre conception du Centre Social et Socioculturel

Le Centre Social et socioculturel entend être un foyer d'initiatives porté par des habitants associés appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire.

2. Nos valeurs de référence se plaçant dans le mouvement de l'éducation populaire, les Centres Sociaux et Socioculturels fédérés réfèrent leur action et leur expression publique à trois valeurs fondatrices : la dignité humaine, la solidarité et la démocratie.

### LA DIGNITE HUMAINE

Reconnaître la dignité et la liberté de tout homme et de toute femme est l'attitude première des acteurs des Centres sociaux et socioculturels. L'accueil, l'écoute et le respect de chacun rend possible le dialogue personnalisé. Le regard porté sur les autres se garde des préjugés moraux et culturels. La reconnaissance laïque de la pluralité des croyances évite le renvoi de chacun à sa conscience individuelle ou au repli identitaire. L'attention donnée aux qualités et aspirations de l'autre ouvre les chemins de la convivialité, des progrès personnels et des coopérations réciproques.

## LA SOLIDARITE

Considérer les hommes et les femmes comme solidaires, c'est à dire comme étant capables de vivre ensemble en société, est une conviction constante des Centres sociaux et socioculturels depuis leurs origines. La progression de l'individualisme et la persistance de contradictions sociales n'empêchent pas les centres sociaux et socioculturels de penser que les hommes et les femmes se construisent comme personnes au travers de leurs rapports aux autres. Les individus deviennent des acteurs solidaires lorsqu'ils s'engagent dans des rapports sociaux qu'ils contribuent à constituer, tels que les liens familiaux, les relations de voisinage, les convivialités, les solidarités de groupe, les rencontres interculturelles, les participations associatives, les rapports de travail, les engagements citoyens... Echanger des savoir-faire, entrer dans des réseaux d'entraide, soutenir l'insertion sociale et économique de chacun, défendre les droits des personnes à vivre en société, solidarisent les individus.

## LA DEMOCRATIE

Opter pour la démocratie, c'est, pour les Centres Sociaux et socioculturels, vouloir une société ouverte au débat et au partage du pouvoir.

Les Centres Sociaux et socioculturels entendent établir, et au besoin conquérir, avec et pour les habitants d'un quartier, d'une ville, d'une agglomération ou d'un pays, des espaces de discussion et de participation à des prises de décision concernant leur vie quotidienne et celle de la collectivité. Opter pour la démocratie c'est aussi s'engager concrètement dans des actions collectives, mêmes modestes, dont les finalités, les modalités et les résultats peuvent être débattus. La démocratie participative, en proposant, en agissant, en contestant, est nécessaire à la vie politique locale. La force de la démocratie locale c'est l'engagement civique des citoyens.

3. Nos façons d'agir l'action des Centres Sociaux et Socioculturels s'enracine dans l'expérience vécue des habitants. Elle associe la sensibilité et la rationalité des acteurs. Elle trouve une condition de son élaboration et de sa conduite dans la convivialité créée par le Centre Social.

## L'ÉLABORATION DE L'ACTION

La vision des Centres Sociaux et Socioculturels ne fractionne pas la vie humaine en autant de segments qu'il y a d'administrations ou de prestataires de service : elle identifie ce qui fait la globalité de l'existence individuelle et des situations collectives.

Les Centres Sociaux et Socioculturels prennent autant en compte les potentialités que les difficultés. Ils font de l'écoute et de la rencontre des habitants, mais aussi de l'observation et du recueil méthodique de données, les instruments de leurs analyses, contribuant ainsi à l'élaboration de diagnostics territoriaux concertés.

Les Centres Sociaux et Socioculturels insèrent leur action quotidienne dans un "projet social" cohérent et pluriannuel, explicitant objectifs et moyens. Référé aux caractéristiques du territoire, ce projet est élaboré avec les habitants et concerté avec les partenaires des centres sociaux et socioculturels.

Avec ce projet, les Centres Sociaux et Socioculturels vont au-devant d'individus, de groupes et d'associations, dont la préoccupation ordinaire est de construire leur vie selon leur propre spécificité. Ils accompagnent cette volonté tout en l'ouvrant à la vie familiale et sociale et à la participation à des initiatives de développement social local. Lorsque ces individus et ces groupes souffrent de dépendance ou d'exclusion, les centres sociaux et socioculturels entendent favoriser les conditions pour que ceux-ci puissent agir librement, et discuter les projets qui les concernent à égalité de droits et de garanties.

Les Centres Sociaux et Socioculturels n'agissent pas seuls. Ils connaissent les autres acteurs associatifs, administratifs, politiques ou économiques de leur territoire de projet. Ils nouent avec eux les relations nécessaires aux actions à conduire. Ils formalisent, de préférence, ces relations dans des conventions de partenariat. Par contre, ils n'entendent pas être instrumentalisés ni devenir de simples prestataires de services ou réduire leur projet social à des délégations de service public.

## **LA CONDUITE DE L'ACTION**

Dans la conduite de leurs actions, les centres sociaux et socioculturels entendent être participatifs, opérationnels et responsables.

Participatifs, les centres sociaux et socioculturels le sont dans leur constitution même et dans leur fonctionnement en associant, dans l'action et dans les instances consultatives et délibératives, des habitants auteurs et acteurs du "projet social", des administrateurs bénévoles et des salariés qualifiés acquis au projet.

Participatifs, ils le sont lorsque, délibérément, ils inscrivent l'engagement actif d'habitants et de bénévoles dans une logique d'éducation populaire en favorisant leur formation.

Participatifs, ils le sont, lorsqu'ils prennent publiquement la parole pour avertir et faire des propositions ou pour dénoncer l'inacceptable.

Participatifs, ils le sont, lorsqu'ils coopèrent avec des acteurs publics, afin de produire avec eux des "biens publics", tels que, par exemple, la qualité des espaces collectifs ou l'esprit civique.

Opérationnels, les centres sociaux et socioculturels le sont par leur capacité à conduire avec professionnalisme une pluralité d'actions coordonnées, ponctuelles ou durables, individuelles ou collectives, dans la proximité ou pour l'ensemble d'un territoire.

Responsables, les centres sociaux et socioculturels le sont lorsqu'ils s'activent à rassembler les moyens de leur "projet social" tels que le concours actif de bénévoles compétents, le recrutement de salariés qualifiés, la transformation d'emplois précaires en emplois permanents, la disposition de locaux adaptés, l'obtention de financements pérennes.

Responsables, ils le sont aussi lorsqu'ils font connaître aux habitants et à leurs partenaires leur programme d'action, lorsqu'ils gèrent avec rigueur l'argent public qui leur est attribué, lorsqu'ils se soucient de soumettre leurs actions et leur gestion à l'évaluation interne et externe.

#### 4. Notre engagement fédéral

Notre Charte est l'expression de centres sociaux et socioculturels qui ont fait de leur adhésion volontaire à la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France un acte politique et stratégique.

### **UN ACTE POLITIQUE**

En se fédérant, les centres sociaux et socioculturels se créent un espace d'élaboration partagée du "projet centre social et socioculturel". Ils acquièrent collectivement une capacité politique à dire publiquement leurs finalités, leurs modes d'action et à prendre part au débat public. Ils se dotent démocratiquement d'instances garantes de leur volonté commune. Ils se donnent les moyens, y compris financiers, de préserver leur indépendance fédérale. Ils nouent des liens à l'échelle européenne et internationale de façon à faire progresser leurs valeurs et leurs formes de pratique.

### **UN ACTE STRATEGIQUE**

En se fédérant, les centres sociaux et socioculturels se mettent en réseau, à différents échelons de territoire, pour mutualiser leurs capacités, pour partager leurs difficultés, et pour s'organiser stratégiquement quant aux actions à conduire et aux partenariats à établir.

**EN SE FÉDÉRANT, LES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS FONT VALOIR, PLUS HAUT ET PLUS FORT, LE SENS ET L'EFFICACITÉ DE LEUR PROPRE ACTION AU BÉNÉFICE D'UNE SOCIÉTÉ PLUS SOLIDAIRE.**

### **NOTRE APPROCHE DE LA FORMATION**

#### **QUELS OBJECTIFS ?**

- Mettre au travail et développer les postures professionnelles (directeurs, animateurs, référents familles...) et bénévoles, permettre l'apport de connaissances, l'appropriation de compétences globales et spécifiques (économie du projet, ...),
- Proposer les méthodes, les outils, les savoirs être et savoirs faire Développer les échanges de pratiques, permettre de prendre du recul, de s'enrichir,
- Favoriser l'émergence des coopérations interne, de territoire, de réseau,
- S'engager individuellement et collectivement dans une démarche apprenante, dans la recherche de solutions pour le développement du projet centre social et de ses valeurs

# **INFORMATIONS PRATIQUES**

## **MISE À DISPOSITION DES LOCAUX**

Pour chaque formation, la Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre mets à disposition des locaux équipés de la wifi, de branchements possible pour les ordinateurs de stagiaires, de tableaux, paper board, marqueurs, rétroprojecteur, d'un écran.

## **ACCESSIBILITÉ ET ADAPTATION DES DISPOSITIFS D'ACCUEIL**

Les stagiaires ayant besoin d'une adaptation de la formation peuvent contacter le Référent handicap de la FDCS 58 qui mettre en oeuvre les actions nécessaires pour adapter les modalités de formation aux besoins de la personne.

Référente handicap : Élodie Thomin - [ethomin@fdcs58.fr](mailto:ethomin@fdcs58.fr)

## **LES HORAIRES**

Les formations se déroulent de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Un café d'accueil vous sera proposée à votre arrivée.

## **LE REPAS**

Les repas ne sont pas inclus dans le coût de formation. Toutefois, un repas peut être réservé par la Fédération des Centres Sociaux et refacturé aux structures. Les inscriptions se font via le bulletin d'inscription. Toutefois, vous avez possibilité d'apporter votre panier repas.

# **APRÈS LA FORMATION**

## **AVANT DE QUITTER LA FORMATION**

Assurez-vous d'avoir rempli, signé et remis tous les documents fournis par le formateur en fin de formation :

- la feuille d'émargement
- la ou les fiches d'évaluation et d'auto-évaluation

Assurez-vous aussi d'avoir bien récupérer tous les supports et/ou accès aux supports de formation distribués par le formateur.

## **DE RETOUR DANS VOTRE STRUCTURE**

- Nous vous transmettrons par mail votre attestation de fin de formation, votre attestation de présence et votre certificat de réalisation à nous retourner remplis et signés dans les 15 jours.
- Dans un délai de 3 mois, vous recevrez, sur votre propre adresse mail, à nouveau un questionnaire "A froid" pour évaluer vos connaissances ainsi qu'une Evaluation Employeur à transmettre à votre direction. Ces documents sont à nous retourner sous 15 jours.

## **VOS INTERLOCUTEURS**

### **L'ÉQUIPE FORMATION**

Mail : [contact@fdcs58.fr](mailto:contact@fdcs58.fr)

Et, en cas d'urgence, vous pouvez contacter :

Benjamin CHEVALIER au 07 45 19 91 89

ou Anne BERAT au 07 83 04 50 87

## **EN SAVOIR PLUS SUR LES FORMATIONS DE LA FDCS 58**

Rendez-vous dans la rubrique formation du site internet de la Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre : (site en cours de construction)



2 Boulevard Jacques Duclos  
58000 NEVERS

07 83 04 50 87

contact@fdcs58.fr

<https://federation.centres-sociaux58.fr>